



**HAUT-COMMISSARIAT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**AFD**  
AGENCE FRANÇAISE  
DE DÉVELOPPEMENT



GOUVERNEMENT DE LA  
**NOUVELLE  
CALÉDONIE**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouméa, le 18 mai 2020

### **PRÊT À LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

**VERSEMENT DE LA PREMIÈRE TRANCHE DU PRÊT SUITE À LA SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIÈRE TRIPARTITE.**

Mercredi 13 mai 2020, la convention financière accordant un prêt de 28,6 milliards de francs CFP à la Nouvelle-Calédonie a été signée par le Haut-commissaire, le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et le directeur régional de l'Agence Française de Développement (AFD).

Judi 14 mai 2020, le Haut-commissaire a adressé au directeur régional de l'AFD un courrier sollicitant un premier décaissement d'une partie du prêt à hauteur de 14,3 milliards de francs CFP. Le versement est intervenu et cette première tranche du prêt sera à disposition de la Nouvelle-Calédonie à compter du mardi 19 mai 2020.

Ce prêt, garanti par l'Etat, est remboursable sur une durée de 25 ans avec un différé de 2 ans.

La convention prévoit que l'intégralité des sommes empruntées doit être utilisée pour financer le plan de sauvegarde de l'économie de la Nouvelle-Calédonie : reports de paiements d'impositions et de cotisations sociales, nouvelles dépenses au titre du régime du chômage partiel au bénéfice des particuliers et des entreprises dues à la crise sanitaire liée à la propagation de l'épidémie de Covid-19.

### **Contact presse**

**Cabinet du Haut-commissaire**

**Bureau de la communication interministérielle**

Tél : (+687) 26 64 02 - (+687) 77 71 93  
Mél : [communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr)  
[www.nouvelle-caledonie.gouv.fr](http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr)

1, avenue du Maréchal Foch  
98 800 Nouméa